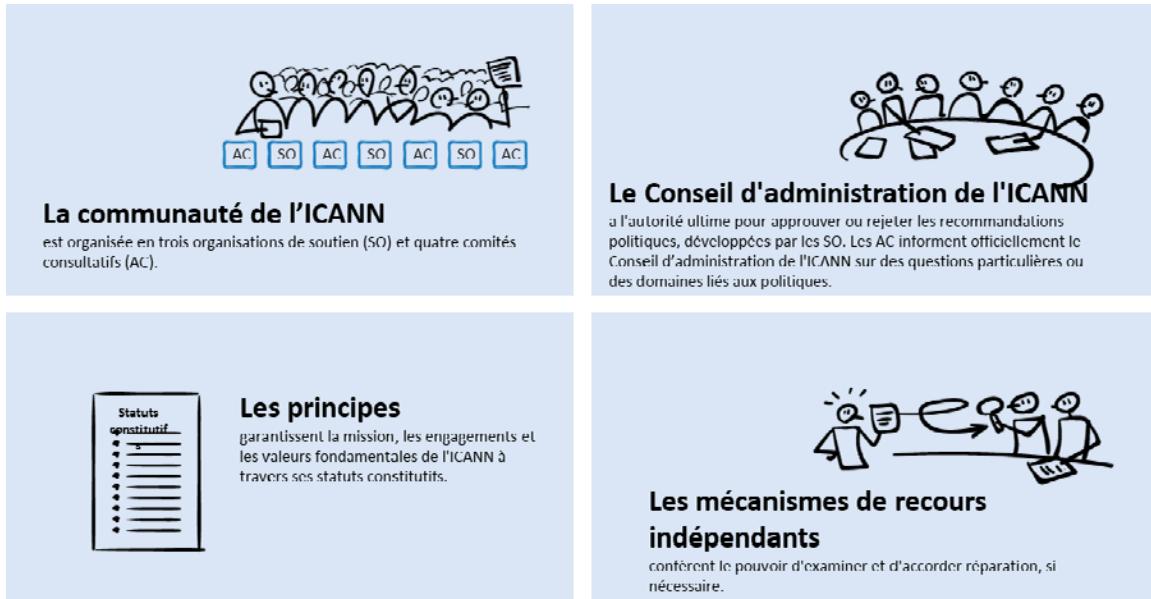


2. Mécanismes de responsabilité

2.1 L'architecture globale de la responsabilité

Le CCWG-Responsabilité a identifié quatre éléments fondamentaux pour former les mécanismes de responsabilité nécessaires afin d'améliorer la reddition de comptes.



Établir une analogie avec un État :

- **Une communauté habilitée se réfère aux pouvoirs qui permettent à la communauté, c'est-à-dire aux gens, de tenir l'ICANN responsable des principes.**
 - Le groupe a identifié des pouvoirs et des mécanismes associés, notamment la possibilité de :
 - révoquer des administrateurs individuels ou destituer l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN ;
 - approuver ou refuser des changements aux statuts constitutifs de l'ICANN et à sa mission et ses valeurs fondamentales ; et
 - rejeter des décisions du Conseil d'administration relatives au plan stratégique et au budget au cas où le Conseil d'administration n'aurait pas dûment pris en considération l'avis de la communauté.
- **Les principes sont la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'organisation, c'est à dire la Constitution.**
 - Le groupe propose les changements qui devraient être introduits dans les statuts concernant la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN. Par exemple, le groupe a étudié comment les

dispositions clés de l’Affirmation d’engagements pourraient être reflétées dans les statuts constitutifs.

- **Le Conseil d’administration de l’ICANN (c’est-à-dire l’entité exécutive) est chargé de diriger les affaires de l’ICANN et doit rendre des comptes à la communauté par l’intermédiaire des pouvoirs de la communauté.**
 - Le Conseil d’administration demande que des révisions structurelles soient conduites de manière périodique et que ces révisions incluent une évaluation indépendante de la responsabilité des SO/AC envers leurs communautés respectives. Ces révisions devraient inclure des contributions de la part de la communauté au sens large que chaque SO/AC sont conçues pour représenter.
- **Les mécanismes de recours indépendants, (c’est-à-dire le système judiciaire), confèrent le pouvoir d’examiner et d’accorder réparation, si nécessaire.**
 - Le groupe propose de renforcer le processus de révision indépendante déjà en place en proposant des améliorations visant à le rendre plus accessible et abordable. Il s’est également penché sur la conception du processus, pour y inclure la création d’un panel permanent capable de prendre des décisions contraignantes. Les décisions du panel IRP seraient guidées par la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l’ICANN.

Cet article portant sur le rapport de commentaire public détaille les recommandations clés du CCWG-Responsabilité.